

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Séance du 6 avril 2021

Objet

**Vote des
Autorisations de
Programme
Crédits de
Païement (APCP)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –
Mme PROUHET – M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. ASFOR –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. MEHERZI à M. BOURIGAULT - Mme SOLA à Mme CHEVAUCHERIE
M. SINSOU à M. CALT**

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, certaines opérations d'investissement font l'objet d'une gestion selon les modalités prévues à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales an Autorisations de Programme Crédit de Paiement (APCP).

Il est proposé de modifier les APCP comme suit :

opération 5001 - Parcs municipaux

Autorisation de programme	922 261,78 €
Réalisé 2013 et avant	63 307,43 €
Réalisé 2014	240 881,42 €
Réalisé 2015	556 261,03 €
Réalisé 2016	10 540,26 €
Réalisé 2017	1 440,00 €
Réalisé 2018	5 843,64 €
Réalisé 2019	8 772,00 €
Réalisé 2020	5 347,20 €
Crédits de paiement 2021	29 868,80 €

Conformément à la prévision, les panneaux d'information didactiques ont été réalisés et posés, la rampe du grand escalier en pierre a été réalisée et posée. Il reste pour la fin de l'année 2020 et le début 2021 la réalisation de petits travaux de sécurisation, ainsi que la réfection du cheminement calcaire entre le lotissement Hauts de Guîtres et la place de « l'étoile ».

Opération 1801 - Chemin des écoliers

Autorisation de programme	180 000,00 €
Réalisé 2018	8 502,00 €
Réalisé 2019	3 000,00 €
Réalisé 2020	15 930,00 €
Crédits de paiement 2021	94 070,00 €
Crédits de paiement 2022	38 500,00 €
Crédits de paiement 2023	19 998,00 €

Après le programme défini et le marquage d'une première boucle de cheminements, il s'agit de continuer la phase opérationnelle de mise en service des différentes boucles : réhabilitations de chemins, qui doivent dans certains cas de figure passer par une phase de concertation notamment auprès des ASL et d'autorisations de passage, mise en place de mobiliers urbains et de signalétique définitive. L'allongement des phases de négociation / concertation avec les ASL et la période de confinement ont retardé la phase opérationnelle.

Opération 1509 - Rénovation Ecole Blum

Autorisation de programme	3 499 999,55 €
Réalisé 2015	4 730,35 €
Réalisé 2016	29 693,62 €
Réalisé 2017	100 174,52 €
Réalisé 2018	86 221,64 €
Réalisé 2019	66 488,42 €
Réalisé 2020	1 865 955,98 €
Crédits de paiement 2021	1 346 735,02 €

Après 2 procédures avortées en 2011 et 2015, un nouveau projet de rénovation du Groupe scolaire Léon Blum a été confié au cabinet d'architecture Gadrat. Le programme prévoit, entre autres :

Pour l'école élémentaire : la création de 2 salles de classe, la création d'un restaurant avec self

Pour l'école maternelle : la création d'un bureau pour la directrice, la création d'un accueil périscolaire

Pour les espaces mutualisés : la réhabilitation des locaux existants, en y plaçant un local pour les ATSEM, une salle commune des maîtres une bibliothèque

Compte tenu des demandes complémentaires formulées par l'ABF, et de 2 appels d'offres infructueux, le démarrage des travaux avait été décalé à l'été 2019.

L'arrêt du chantier, dans le cadre du confinement généré par la pandémie de covid-19, a prolongé le calendrier de réalisation jusqu'à fin avril-début mai 2021.

Opération 1802 - Plan de gestion parc des côteaux

Autorisation de programme	152 172,01 €
Réalisé 2019	23 661,01 €
Réalisé 2020	16 105,50 €
Crédits de paiement 2021	38 602,50 €
Crédits de paiement 2022	35 914,00 €
Crédits de paiement 2023	37 889,00 €

Le plan de gestion du parc des Coteaux est un outil de projet et de coordination de la gestion territoriale mettant en avant toute la diversité de ses richesses naturelles et sociales, dont les objectifs sont notamment :

- Développer une cohérence dans la gestion et les usages à l'échelle intercommunale
- Préserver, protéger, valoriser et aménager les patrimoines naturels et bâtis
- Favoriser les formes et les temps d'échange, de formation et de partage

La synthèse des études, dont la restitution publique s'est faite le 05 décembre 2017, propose un plan d'action pluriannuel 2018-2020 sur plusieurs échelles d'actions. Les actions communes aux 4 villes seront traitées à l'échelle intercommunale par le GIP-GPV (projet d'éco-pâturage, fenaison, ...). Les actions locales seront traitées sous maîtrise d'ouvrage de chacune des villes.

Pour la Ville de Floirac, les actions opérationnelles identifiées dans le plan de gestion sont : la plantation et taille d'arbres, la création et surcreusement de mares temporaires, la création de clairière, la gestion des corridors écologiques, la pose de nichoirs et des aménagements de cavité, d'une part, la mise en place d'outils de revalorisation des déchets verts produits par les services municipaux d'autre part. L'avenant au CODEV4 prolonge cette action d'un an, sur 2021.

Opération 1803 - Sybirol Fil vert 2

Autorisation de programme	1 353 999,77 €
Réalisé 2018	6 739,10 €
Réalisé 2019	358 827,67 €
Réalisé 2020	408 264,51 €
Crédits de paiement 2021	68 738,79 €
Crédits de paiement 2022	431 405,00 €
Crédits de paiement 2023	80 024,70 €

Lors de la présentation de l'étude globale et de définition des usages du domaine de Sybirol, en commissions réunies le 14 septembre 2017, il a été indiqué qu'une première tranche de travaux relatifs à l'aménagement du fil vert, sur la partie ouest du domaine serait

programmée pour une réalisation en 2019-2020. L'arrêt du chantier, dans le cadre du confinement généré par la pandémie de covid-19, a prolongé le calendrier de réalisation jusqu'en septembre 2020.

L'année 2021 va être essentiellement marquée par les études de la phase 2, dont les travaux devraient être lancés en fin d'année 2021.

Opération 2001 - Plaine des sports

Autorisation de programme	3 018 000,00 €
Réalisé 2020	6 840,00 €
Crédits de paiement 2021	625 160,00 €
Crédits de paiement 2022	1 551 500,00 €
Crédits de paiement 2023	834 500,00 €

La dégradation des terrains de sports synthétique ou en herbe, due, entre autres, à l'usure et au piétinement des animaux sauvages, le dysfonctionnement de l'arrosage des terrains, les besoins des clubs sportifs, en terme de disponibilité de terrains, ont conduit à une réflexion globale sur les besoins liés à l'utilisation de la Plaine des sports Joseph Sarthoulet. Une synthèse de cette réflexion avait été présentée en décembre 2019, et se traduisait par la création d'une nouvelle APCP répartissant sur 4 exercices budgétaires les travaux à réaliser. Une nouvelle expression des besoins a conduit à la modification des opérations à réaliser. Les travaux de clôture des terrains 2 et 3 ont débuté sur le dernier trimestre 2020 et se poursuivront en 2021. Par ailleurs les travaux de rénovation des réseaux électriques et d'éclairage des terrains 2 et 3 sont programmés pour 2021.

Opération 1603 - DRAVEMONT

Autorisation de programme	15 757 875,00 €
Crédits de paiement 2021	436 367,00 €
Crédits de paiement 2022	1 371 474,00 €
Crédits de paiement 2023	1 363 767,00 €
Crédits de paiement 2024	1 363 767,00 €
Crédits de paiement 2025	1 500 000,00 €
Crédits de paiement 2026	1 500 000,00 €
Crédits de paiement 2027	1 500 000,00 €
Crédits de paiement 2028	3 365 000,00 €
Crédits de paiement 2029	3 357 500,00 €

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du quartier de Dravemont, et au titre de la convention de co-maitrise d'ouvrage passée avec Bordeaux Métropole, la ville de Floirac participe aux financements des opérations au titre des travaux relevant de sa compétence (jeux d'enfant, éclairage public, fontainerie...). Ainsi, la participation à la création du square Allende s'élève à 392 000 €.

Par ailleurs, les études d'ingénierie, qui s'étaleront sur toute la durée du Projet de Renouvellement Urbain, font également l'objet d'un cofinancement entre la ville de Floirac et Bordeaux Métropole. Cela représente 44 367 € pour l'année 2020 (payés en année N+1).

Opération 2101 - JOLIOT CURIE

Autorisation de programme	1 378 000,00 €
Crédits de paiement 2021	1 000,00 €
Crédits de paiement 2022	275 500,00 €
Crédits de paiement 2023	275 500,00 €
Crédits de paiement 2024	275 500,00 €
Crédits de paiement 2025	275 500,00 €
Crédits de paiement 2026	275 000,00 €

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du quartier de Joliot-Curie, et au titre de la convention de co-maitrise d'ouvrage passée avec Bordeaux Métropole, la ville de Floirac participe aux financements des opérations au titre des travaux relevant de sa compétence (jeux d'enfant, éclairage public, fontainerie...). Les premières opérations auront lieu en 2021.

Par ailleurs, les études d'ingénierie, qui s'étaleront sur toute la durée du Projet de Renouvellement Urbain, font également l'objet d'un cofinancement entre la ville de Floirac et Bordeaux Métropole. Cela représente 1 000 € pour 2020 (payés en année N+1).

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 23 Mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions des dossiers (aléas des coûts, des subventions, des chantiers ou économiques)

DIT que les crédits de paiement 2021 sont inscrits au budget 2021, et que les crédits de Paiement des années suivantes seront prévus aux BP suivants.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 avril 2021

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre
Abstention : 5 (Mmes ARNOLD –
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU
– LEDOUX)



Le Maire,